

United Nations
ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

Nations Unies
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED
E/CN.4/141
15 juin 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION COMPOSEE DES REPRESENTANTS DE L'EGYPTE,
DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI, DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES, SUR LA REVISION DU TEXTE DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 2
DU PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME.

Les droits de chacun sont soumis aux seules restrictions nécessaires
pour assurer la reconnaissance et le respect des droits d'autrui, ainsi
qu'aux exigences de la morale, du bien-être général, et de l'ordre public
dans une société démocratique.
